

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
24/07/2024
Date d'affichage :
05/08/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-neuf juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ

Messieurs Thierry ARSAC (pouvoir à M.N POCCARD-CHAPUIS), François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE), Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/07/060 : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture en apprentissage et en alternance à temps complet pour la garderie communale de Plan-Peisey « le Chat Botté »

- VU la délibération 2022/09/081 du 05/09/2021 fixant les modalités de recours à l'apprentissage au sein de la collectivité,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de renforcer l'équipe de la garderie Le Chat Botté pour la Halte-Garderie et le Centre de loisirs dans les années à venir, il convient de créer un poste comme suit :

Poste d'auxiliaire de puériculture pour la Halte-Garderie

Grade : Auxiliaire de puériculture

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat d'apprentissage en alternance : durée 2 ans du 01/09/2024 au 31/08/2026

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire,
- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage dans les conditions déterminées ci-dessus,
- **PRECISE** que la rémunération des apprentis sera faite dans les conditions réglementaires,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des apprentis et aux modalités de leur accueil seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

